

AVIS PUBLIC**Assemblée publique aux fins de consultation*****Projet de Règlement n°476-2026-A modifiant le Règlement n°476 sur les conditions d'émission de permis de construction de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton***

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé *Règlement n°476-2026-A modifiant le Règlement n°476 sur les conditions d'émission de permis de construction*, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026.

L'objet du *Règlement n°476-2026-A modifiant le Règlement n°476 sur les conditions d'émission de permis de construction* est de permettre, à certaines conditions, la reconstruction, l'agrandissement et la transformation d'une résidence existante sur un terrain adjacent à une rue privée non conforme au *Règlement n°477 de lotissement*.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de **la tenue d'une assemblée publique** sur le *Projet de Règlement n°476-2026-A modifiant le Règlement n°476 sur les conditions d'émission de permis de construction*, qui se déroulera au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, **le 19 octobre 2026, à partir de 15 h 00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 7 OCTOBRE 2026**

Tania Paquet Ducharme
Greffière et greffière-trésorière adjointe